

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

8 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 33 — — soir, Omnibus.  
— — — — — Express.  
7 — 22 — — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

heures minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus.  
— — — — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Nous commençons à connaître l'impression produite à l'étranger par la capitulation de Paris.

Tous les journaux anglais se réjouissent de la cessation des hostilités et de la convocation d'une Assemblée. Ils sont unanimes dans leurs éloges sur la résistance héroïque de Paris et de la France. Ils ne le sont pas moins à repousser comme une ignominie tout projet de restauration bonapartiste. « Relever l'Empire, s'écrie le *Spectator*, serait une immoralité ! »

A Vienne, les journaux tiennent également le plus chaleureux langage au sujet de l'héroïsme que Paris et la France ont déployé. « La France, disent-ils, a satisfait à son honneur et peut conclure la paix pour reprendre le plus tôt possible son ancienne place dans l'aréopage européen.

A Trieste, une réunion publique, à laquelle assistaient 4,000 personnes, a adopté à l'unanimité des résolutions exprimant les sympathies les plus chaleureuses et une vive admiration pour le peuple français, qui a défendu héroïquement sa patrie, sa liberté, son indépendance. La réunion s'est terminée par des vœux pour le rétablissement de la paix.

## DÉPÊCHES DES JOURNAUX ANGLAIS.

Berlin, 27 janvier soir.

Il est semi-officiellement annoncé ici que M. le comte de Bismark demande à la France, comme conditions de paix :

La cession de deux provinces et d'une colonie ;  
Vingt vaisseaux de guerre ;

Quatre milliards de francs d'indemnité de guerre.

On pourra seulement conclure la paix dans ces conditions.

Le *Daily-Telegraph* a reçu de son correspondant les informations suivantes :

• Versailles, 25 janvier, 3 h. après midi.

• Hier, dans l'après-midi, le bruit se répandit dans Versailles que M. Jules Favre était venu de Paris, et la plus grande agitation se manifesta parmi la population française à la nouvelle du résultat de la mission du ministre des affaires étrangères. Elle est revenue de ses illusions et témoigne de sa satisfaction de voir arriver la fin de la guerre. Elle demande à se venger des partisans de la République, si le maintien d'une République impuissante est préféré aux intérêts de la France. La paix d'abord, ensuite un bon gouvernement du choix du peuple : Lorsque nous serons retournés à nos occupations et que nous aurons repris notre carrière, alors nous penserons à la vengeance et nous nous préparerons à la prendre. Qui sait ? peut-être à cause du temps deviendra-t-elle inutile, attendu que les institutions de l'Allemagne peuvent être plus avancées que les nôtres et peuvent dépasser nos espérances par un sentiment de justice, et nous rendre, chose inespérée ! les provinces dont la guerre l'aura rendue maîtresse. »

Paris va probablement capituler sans conditions, et ses défenseurs seront faits prisonniers

de guerre. On conclura alors un armistice et on fera un plébiscite pour le choix d'un gouvernement qui pourra représenter véritablement la France et avec lequel l'Allemagne traitera.

Voici sans doute les termes de la paix : l'Alsace et la Lorraine, un milliard de francs, 40 vaisseaux de guerre, et une colonie. L'indemnité pécuniaire devra être garantie par les municipalités, dont on prendra les obligations par écrit. Si on refuse, on prendra les propriétés de tous les gens riches. On se souvient que Kognisberg, Postdam et d'autres villes prussiennes sont encore obligées de payer l'indemnité de guerre réclamée par les Français en 1806.

Immédiatement après la capitulation, de tous les régiments prussiens, à peu près le tiers de chaque régiment, et toute la landwehr, seront renvoyés dans leurs foyers.

Le 25, à midi, une lettre arriva de M. Jules Favre au comte de Bismark demandant l'autorisation de venir à Versailles. Bismark écrivit lui-même la réponse en allemand — réponse qui fut traduite en français par un interprète — disant que M. Jules Favre pouvait venir, pourvu qu'il ne soit pas du tout question de la conférence de Londres, ce sujet ayant été vidé. La réponse du Chancelier arriva à M. Jules Favre à 1 h. 30, et avec elle la propre voiture du comte. M. Favre arriva à Versailles à 8 heures et prit la rue de Provence ; il paraissait bien vieilli depuis sa visite à Ferrières.

Le comte de Bismark avait fini de dîner, mais il envoya à la cuisine royale pour faire servir à M. Favre un repas succulent. L'entrevue commença immédiatement après. A 10 heures environ, le comte de Bismark fit demander une entrevue à l'empereur, Sa Majesté fixa 11 heures. M. Jules Favre passa la nuit au domicile du lieutenant de police, au-dessous de l'appartement de M. Stieber, directeur en chef de la police prussienne, le Fouché allemand. Aucune des autorités locales ne vint voir M. Jules Favre.

Après la première entrevue, le soir du 25, M. Jules Favre ne vit plus le comte de Bismark qu'après le conseil de guerre tenu hier matin, et auquel assistaient von Roon, qui relevait juste de maladie, le comte de Bismark — la troisième fois depuis le complet investissement — von Molthe, etc., le prince royal, tous sous la présidence de l'empereur. Le conseil dura une heure trois quarts.

La décision prise ayant été communiquée à M. Jules Favre, il repartit pour Paris à quatre heures trente minutes. Comme sa voiture descendait l'avenue conduisant à Sèvres, le comte de Bismark, prenant en ce moment l'exercice d'équitation nécessaire à sa santé, le rencontra, tourna bride, se tenant près de la portière, et conversa avec M. Jules Favre presque aux portes de la ville.

M. Favre demandait que la garnison se rendit avec les honneurs de la guerre, l'armée passant à travers les légions prussiennes et allant prendre position dans quelque partie de la France encore inoccupée par l'ennemi, avec l'engagement de ne reprendre les hostilités qu'après un certain nombre de mois convenu auparavant. Il demandait également que les Prussiens ne fissent pas d'entrée triomphale à Paris.

Toutes ces conditions furent refusées, les seu-

les bases sur lesquelles on acceptera la reddition étant celles de Sedan et de Metz.

Cologne, 23 janvier.

Les prisonniers français à Cologne et à Coblenz, au nombre de 24,000, vont être transférés dans le Hanovre, le Schleswig-Holstein, en Poméranie et en Silésie, pour faire place à la garnison de Paris, y compris les gardes mobiles.

La capitulation de Paris étant considérée comme une question de temps, les commandants des forteresses sur le Rhin ont reçu l'ordre de se préparer à recevoir 300,000 prisonniers français.

Bruxelles, 27 janvier.

L'*Écho du Parlement* publie une dépêche annonçant que le nom du prince de Joinville a été placé en tête de la liste électorale de Cherbourg pour la prochaine Assemblée constituante.

Une dépêche adressée au même journal prétend que le gouvernement français a abandonné l'intention d'organiser des commissions départementales.

## NOUVELLES DE PARIS.

D'après les informations du *Daily-Telegraph*, les Prussiens entrent leurs gros canons dans nos forts.

L'artillerie française se trouvant en dehors de l'enceinte est remise à l'ennemi.

Les soldats de ligne et les marins mobilisés sont désarmés, sauf 12,000 hommes destinés à maintenir l'ordre avec la garde nationale et qui conserveront également leurs armes.

Les canons des remparts sont démontés, et les affûts en sont remis aux Prussiens.

Les armes, les drapeaux, l'artillerie de campagne seront déposés à Sèvres dans la quinzaine.

Une ligne de démarcation sera tracée entre l'enceinte et les forts ; la limite des positions prussiennes nouvelles commencera à 500 pas en avant des anciennes limites.

Le fort de Vincennes restera en possession des Français.

Paris restera investi, mais les chemins de fer amèneront tout ce qu'il faut pour le ravitaillement quotidien.

Les élections auront lieu partout en France, même dans les départements occupés par les Allemands. Les députés pourront circuler librement. Les communications postales avec Paris seront réouvertes.

Le *Times* disait avant-hier qu'une certaine agitation régnait dans Paris. Aucune dépêche n'est venue jusqu'à présent confirmer cette nouvelle.

## LE RAVITAILLEMENT DE PARIS.

Le ravitaillement de Paris s'opère avec activité et sur une vaste échelle.

C'est par la voie de Dieppe surtout que la farine et les bestiaux arrivent en grandes masses. Dès le 29, il en est entré dans Paris.

De nombreux transports partis de Cherbourg vont déposer à Dieppe d'autres approvisionnements que le chemin de fer conduira aux portes de la capitale en quelques heures.

Nous croyons savoir que la compagnie d'Orléans a expédié par la ligne de Vierzon plus de

700 wagons chargés de blés, et en même temps on prépare des trains immenses qui emporteront à bref délai une grande quantité de bœufs et de moutons actuellement réunis du côté d'Arcachon.

Nous recevons, par ballon monté, les détails suivants sur les événements du 22 et du 23 janvier.

## DÉCRET.

Le Gouvernement de la défense nationale, Considérant que les journaux le *Réveil* et le *Combat* contiennent chaque jour des excitations à la guerre civile ;

Que leur publication devient, en présence des crimes qui viennent d'être commis contre la sûreté de l'Etat, un danger public auquel la cité et la défense ne peuvent plus longtemps être exposées ;

Que la situation actuelle de Paris fait au Gouvernement un devoir de recourir aux mesures que l'état de siège comporte,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Le journal le *Réveil* et le journal le *Combat* sont supprimés.

Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1871.

## LA SOIRÉE DU 22 ET LA JOURNÉE DU 23.

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

La nuit dernière, au moment même où le gouvernement de la défense nationale achevait de délibérer sur les nouvelles mesures dont le *Journal officiel* a, ce matin, informé le public, on apprenait que la prison de Mazas venait d'être forcée par une poignée d'agitateurs. Plusieurs prévenus politiques, parmi lesquels M. Flourens, avaient été mis de vive force en liberté.

Après ce premier acte de violence, les émeutiers, en assez petit nombre, se sont portés à la mairie du 29<sup>e</sup> arrondissement, dans le but d'y installer le quartier-général de l'insurrection. Leur entreprise n'a pas obtenu un succès de longue durée. Néanmoins elle s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu commettre les actes les plus blâmables. Les insurgés, en effet, au risque de livrer au supplice de la faim toute la population indigente de Belleville, se sont emparés de deux mille rations de pain. Ils ont en outre bu une barrique de vin réservée aux nécessiteux, et dévalisé un épicerie du voisinage.

M. G. Flourens s'est retiré en déclarant qu'on n'était point en nombre et qu'on reviendrait.

Le commandant du 2<sup>e</sup> secteur, aussitôt qu'il a été avisé de l'envahissement de la mairie, a envoyé quelques compagnies de garde nationale, et la mairie a été évacuée sans effusion de sang.

A six heures, l'ordre était complètement rétabli à Belleville.

Pendant la matinée la ville semblait calme. Tout danger de tumulte paraissait écarté. Le conseil de gouvernement, constitué en permanence, délibérait avec le nouveau commandant en chef, dont on venait d'afficher la proclamation. Une autre réunion avait lieu au ministère de l'instruction publique ; elle se composait de MM. Dorian et Jules Simon, membres du gouvernement, de MM. François Favre, Henri Martin, Arnaud, de

l'Ariège, Clémenceau, Bonalet, Tinard et Higdeson, maires de divers arrondissements de Paris; enfin de neuf officiers, parmi lesquels on comptait un général, huit colonels et trois chefs d'escadrons. Deux des colonels présent appartenaient à la garde nationale.

Cette réunion a donné lieu à une discussion du plus vif intérêt, et tous les assistants, tour-à-tour consultés, ont apporté au débat le tribut de leur expérience et de leur patriotisme.

A l'heure même de cette réunion, les émeutiers, vaincus le matin à la mairie de Belleville, reprenaient courage. La place de l'Hôtel-de-Ville se garnissait de groupes nombreux et animés, sans qu'il y eût pourtant à prévoir aucune tentative de violence.

Deux députations avaient été successivement introduites auprès des membres de la municipalité. Le colonel Vabre, commandant militaire, les reconduisait jusqu'à la grille extérieure, lorsque cent ou cent cinquante gardes nationaux, appartenant pour la plupart au 101<sup>e</sup> de marche, avec officiers et tambours, débouchèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Il n'y avait à ce moment aucune troupe au dehors, on avait même retiré les factionnaires de l'extérieur. Seuls, le commandant de l'Hôtel-de-Ville et les officiers du bataillon du Finistère étaient sur le trottoir, entre la grille et la façade, parlant à la foule et l'exhortant au calme. Tout-à-coup les gardes nationaux qui venaient d'arriver et qui s'étaient dispersés, sinon en masse, mais par petits groupes, répandus selon un certain ordre, sur toute l'étendue de la place, mirent le genou en terre et firent feu sur trois ou quatre officiers de la garde mobile placés auprès de la porte de la mairie, sans les atteindre. Le colonel Vabre, qui était devant l'autre porte, celle du gouvernement, les interpelle avec indignation. Un individu en bourgeois, qui paraissait donner des ordres aux gardes nationaux, et qui se vantait d'être un commandant révoqué, donna l'ordre de faire feu cette fois sur le colonel. Une centaine de coups sont tirés. Un des officiers de la garde mobile, l'adjudant-major Bernard, est grièvement blessé aux deux bras et à la tête. C'est seulement en le voyant tomber que les gardes mobiles font feu à leur tour, et la place se trouve instantanément vidée.

Néanmoins tout n'était pas terminé. La fusillade recommence. Elle portait des encoignures des rues qui font face à la place, des angles du quai et de la rue de Rivoli; elle portait surtout des fenêtres de deux maisons voisines du bâtiment de l'assistance publique. Le feu des assaillants était dirigé contre les fenêtres du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, dont tous les carreaux furent brisés. Malgré l'emploi de balles explosibles et de petites bombes fulminantes qu'on a ramassées en grand nombre au-dedans et au dehors de l'Hôtel-de-Ville, nul n'a été blessé dans l'intérieur.

Au bout de quelques minutes, l'arrivée des gardes républicains mettait en fuite les émeutiers. Une vingtaine d'individus ont été faits prisonniers dans les maisons d'où la fusillade était partie.

Ce triste combat, engagé au bruit des obus prussiens qui pleuvaient sur la rive gauche et la ville de Saint-Denis, n'a pas duré plus de vingt minutes.

Un capitaine du 101<sup>e</sup> a été arrêté. D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, il y aurait cinq morts et dix blessés.

#### NOUVELLES DE BLOIS.

L'ennemi paraît avoir évacué Blois, qui aurait été occupé, partiellement du moins, par nos troupes, d'après la dépêche suivante :

« 28 janvier, au soir.

» Le général Pourcet occupe ce soir le faubourg de Blois placé sur la rive gauche, après un combat dans lequel nous avons eu environ 15 morts et 50 blessés. Il a fait 52 prisonniers, dont un capitaine.

» L'ennemi a brûlé le tablier en bois qui remplaçait l'arche sautée. Les mines qu'il avait préparées pour détruire deux piles se sont trouvées mouillées et sont restées sans effet. »

Court-Cheverny, 29 janvier 1871.

Général Pourcet à Guerre, Bordeaux.

Blois, rive gauche, 28 janv., 11 h. s.

Nos colonnes en marche sur Blois ont trouvé évacués les villages qui avaient été attaqués hier par nos reconnaissances; mais à quatre kilomètres de Blois, l'infanterie ennemie, placée derrière des embuscades et des maisons crénelées du faubourg de Vienne, a ouvert sur nos têtes de colonnes un feu très-vif.

La fusillade a continué pendant deux heures avec une violence extrême; à la nuit tombante, un dernier effort de nos soldats, qui se sont jetés résolument en avant, et ont traversé les faubourgs au pas de course sous le feu de l'ennemi, nous a rendus définitivement maîtres de la rive gauche.

Au même instant, le pont miné sautait en l'air, et d'énormes gerbes de feu brûlaient le tablier provisoire établi sur l'arche qui avait déjà été rompue.

L'ennemi s'est retiré en désordre sur la rive droite, mais son mouvement a été si précipité qu'il a laissé entre nos mains une partie de ses morts, dont un capitaine de chasseurs hessois, et des blessés parmi lesquels plusieurs officiers de divers corps.

Nous avons déjà fait une centaine de prisonniers et on continue à fouiller les maisons où l'on en trouve encore.

Un grand nombre d'armes et de munitions sont tombées entre nos mains.

Nous avons eu trois hommes tués; le chiffre de nos blessés est de dix environ, parmi lesquels quelques officiers.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général délégué,

C. LAURIER.

Comment se fait-il que ces dépêches n'aient pas été expédiées à Saumur ?

Pourquoi la Préfecture nous laisse-t-elle ainsi à l'écart ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

On nous assure que M. Gambetta n'assiste plus, depuis 36 heures, aux conseils du gouvernement, qui se tiennent au domicile de M. Crémieux.

Le ministre de la guerre et de l'intérieur reste enfermé chez lui, ne recevant qu'un petit nombre d'intimes. Il n'a même pas admis une députation du club du Grand-Théâtre, lui apportant les résolutions votées dans cette assemblée populaire.

— On assure encore que M. Laurier a déposé... non par son rapport sur la situation financière, mais sa démission.

M. Allain-Targé se serait également démis de la préfecture de la Gironde.

Enfin M. Ranc, directeur général de la police, aurait aussi, dit-on, quitté son poste officiel et pris la route de Lyon avec une mission particulière de M. Gambetta.

On parle de plusieurs autres démissions, mais nous ne reproduisons ces bruits que sous toutes réserves.

— On assure que M. Gambetta, pendant son séjour à Lille, est allé à Bruxelles, où il a eu une entrevue avec MM. Tachard et Barral, représentants de la France et de l'Italie.

— Il s'est passé lundi au palais de justice de Bordeaux un incident caractéristique qui veut être mentionné :

A 11 heures et demie les portes de l'audience de la 1<sup>re</sup> chambre de la cour étaient ouvertes.

Peu après, les membres du barreau, les avoués arrivaient, les groupes se formaient, on se demandait ce qui allait se passer.

La mesure prise la veille par le gouvernement trouvait peu de défenseurs.

Le temps s'écoule et l'heure du commencement de l'audience est sonnée depuis longtemps sans que la cour monte sur ses sièges.

A une heure, le greffier se présente, et annonce que, PAR ORDRE DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT, il n'y aura pas d'audience aujourd'hui.

Protestation muette de la justice : n'est-ce pas la plus digne ?

— Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du général Bourbaki, quoique très grave, permet l'espoir d'une guérison presque certaine.

C'est après la réception d'une dépêche de M. Gambetta, dépêche laissant entrevoir, paraît-il, des pensées accusatrices, que le brave général aurait pris la triste résolution d'attenter à ses jours. Il était au lit; saisissant un pistolet, il s'est tiré le coup à la tempe droite; mais la balle, quoique ouvrant une blessure affreuse, n'aurait heureusement amené aucune fracture mortelle.

On dit que le vaillant et infortuné général, en revenant à lui, se serait écrié avec douleur : « Ah ! je me suis manqué ! »

La sympathie universelle le consolera des amertumes qui ont pu l'égarer un instant, et il saura que tous les gens de cœur et d'honneur se félicitent de voir le pays conserver un de ses soldats les plus loyaux et les plus héroïques.

Le général est à Besançon, où M<sup>me</sup> Bourbaki l'a rejoint et l'entoure de soins affectueux.

— Une dépêche allemande dit que la plus grande agitation règne à Nancy, quoique aucun trouble n'ait encore eu lieu.

— M. de Bismark a fait parvenir aux membres du corps diplomatique un mémoire étendu sur la question du bombardement.

Ce mémoire s'appuie, en droit, sur les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, pour établir qu'un bombardement peut n'être pas dénoncé à l'avance, et prétend, en fait, que si les étrangers n'ont pas été mis à même de quitter Paris avant le bombardement, c'est le gouvernement de la défense nationale qui doit en être tenu responsable.

— On nous raconte un singulier incident de discussion qui s'est produit à la sous-préfecture de... mettons Gérostein :

Une quinzaine de maires, présumés bien pensants, avaient été convoqués. Certes, il n'était pas question de ressusciter les candidatures officielles; il s'agissait simplement de recommander à leur activité dévorante trois candidats républicains.

Le président de la réunion, candidat lui-même, prit la parole : « Messieurs, dit-il, vous ne vous étonnez pas de voir mon nom sur la liste qui vous est soumise : depuis vingt ans je lutte pour la République; je compte sur votre appui.

» — Moi, Monsieur, répond un maire, voilà quarante ans que je suis anti-républicain. Vous comprenez que je ne puisse pas appuyer une candidature de cette nuance. »

On dit que ça a jeté un froid dans l'assemblée.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans une réunion tenue à Angers, on a arrêté une liste de onze candidats aux élections prochaines, pour l'Assemblée nationale.

Ces candidats sont :

MM. Montrieux.

Max-Richard.

De Cumont.

Joubert, Ambroise, négociant,

Colonel d'Andigné.

H. de la Bouillerie.

Comte Armand de Maillé.

Paul Mayaud.

Durfort de Civrac.

Henri Delavau.

Beulé.

Il en paraîtra une seconde, d'une couleur tout opposée; nous ne la connaissons pas encore. On cite seulement pour Saumur :

MM. Lecoy, Abellard et Aubelle. M. Bodin, maire de Saumur, aurait refusé la candidature.

L'artillerie mobilisée de Saumur est partie ce matin pour Courchamps, au tir au polygone.

#### AVIS.

L'administration rappelle aux habitants de la ville l'exécution de l'art. 2 du règlement de police, pour le nettoyage des rues, qui prescrit à chaque habitant de balayer les rues chaque jour, avant huit heures du matin, et de mettre les boues et immondices en tas le long des murs, etc.

Après cet avis amiable, les contrevenants seront poursuivis.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

M. Jules Simon, envoyé par le Gouvernement de Paris, vient d'arriver à Bordeaux.

#### CORRESPONDANCE AVEC PARIS.

La direction générale des Postes fait publier l'avis suivant :

L'article 15 de la convention passée entre M. Jules Favre et M. de Bismark porte :

« Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier général de Versailles. »

En vertu de cette disposition, le directeur général des télégraphes et des postes prévient le public qu'à partir de ce jour, les lettres ordinaires à destination de Paris, non cachetées, seront acheminées sur Versailles par toutes les voies ouvertes à l'administration et dont elle pourra disposer.

La convention n'autorisant que la circulation de lettres non cachetées, l'administration est dans l'obligation de conserver, quant à présent, les correspondances pour Paris accumulées depuis l'investissement de la capitale sur différents points du territoire.

Bordeaux, le 31 janvier 1871.

Le directeur général des télégraphes et des postes,

F. STEENACKERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

#### A VIENNE

OU A LOUER

Présentement,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,

Près Saumur. (181)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Rue Dailé,

QUATRE CHAMBRES au premier et cabinet, cave et grenier.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent. (4)

#### A LOUER

En totalité ou en parties,

pour la Saint-Jean prochaine,

Premier et deuxième étages d'une maison, située rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M. HURAU, dans la maison, ou à M<sup>me</sup> veuve ROCHER propriétaire, à Loudun. (389)

DURAND

Armurier à Saumur,

Informe sa clientèle qu'il vient de recevoir de fabrique une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.

Le tout à très-bon compte.

#### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE  
avec

le véritable nom

Rue d'Orléans, à Saumur.

MAISON BIDIER-CHAMPNEUF,  
FERBLANTIER-LAMPISTE.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BIDIER-CHAMPNEUF a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continue, comme par le passé, sa maison de ferblanterie et de lampisterie. AU MAGASIN elle tiendra toujours les mêmes articles; — et, pour les travaux de bâtisse et fumisterie, un ouvrier actif et intelligent, qu'elle occupe depuis longues années, sera chargé de l'exécution des commandes.

Saumur, P. GODET, imprimeur.